

Conseil & Accompagnement professionnel Femme et Travail

Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Yverdon-les-Bains

Newsletter 01-13, février 2013

APPRENDRE, EVOLUER, S'ENGAGER, SE DÉVELOPPER...

Chacun de nous ne cesse de le faire. CAP profite donc de vous livrer quelques envies, quelques pistes tirées de son actualité.

Envie de s'informer et s'interroger? L'activité de conseil de CAP s'invite dans les médias :

Samedi 16 février, Cahier Emploi de L'Express, L'Impartial et Le Journal du Jura Sarah Maran, conseillère juridique à CAP, livre un article sur l'incapacité de travail pour cause de maladie. Vous y découvrirez les grands principes liés au paiement du salaire, au certificat médical, aux vacances, à la protection contre le licenciement...

Lundi 18 février à 9h, Emission On en parle, RTS La Première

Marie-Hélène Eglin, conseillère à CAP, et Marie*, venue en conseil, seront parmi les invitées de la journaliste Lydia Gabor pour témoigner de la réinsertion professionnelle des femmes après un long arrêt de travail.

Envie de découvrir et de s'engager ? L'Association CAP cherche à renforcer son Comité. Vous trouverez des informations complémentaires ci-dessous. N'hésitez pas à nous contacter.

Bonne lecture!

>> 24 AVRIL : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CAP tiendra son Assemblée générale le mercredi 24 avril 2013 à 18h30 à l'Hôtel des associations, à Neuchâtel.

La partie statutaire se déroulera de 18h30 à 19h45. Elle sera suivie par une partie apéritive.

Des informations détaillées suivront par courrier aux membres.

Vous souhaitez devenir membre à titre individuel ou collectif?

Contactez-nous: info@cap-pro.ch

>> S'IMPLIQUER DANS LE COMITÉ DE CAP

L'Association CAP cherche à renforcer son Comité.

Le Comité de CAP élabore et est le garant de l'orientation stratégique. Il assure le contrôle de la gestion et des activités du service de conseil. Il assume un rôle de soutien, ainsi que de représentation publique. Pour ce faire, il se rencontre régulièrement (6 à 10 séances de Comité par an).

Pour le compléter, nous recherchons une personne

- Implantée sur le territoire d'action de CAP : canton de Neuchâtel et/ou région du Nord-vaudois ;
- Au bénéfice d'un réseau au niveau institutionnel, dans le secteur privé et/ou dans le domaine des ressources humaines ;
- Motivée par l'insertion, la réorientation et le développement professionnel des femmes sur le marché du travail, ainsi que par l'équilibre entre travail et vie privée pour les femmes et les hommes.
- Prête à s'investir de manière bénévole.

Nous nous réjouissons de faire votre connaissance. Si vous êtes intéressé-e, n'hésitez pas à prendre contact avec Guillemette Gold ou Bernard Langenegger (<u>association(at)cap-pro.ch</u>).

>> REVUE DE PRESSE

Du trop plein de travail au burn out, L'Express/ L'Impartial/ Le Journal du Jura, 22 décembre 2012

Terme à la mode ou véritable maladie, cela vaut la peine de bien analyser les symptômes ressentis pour éviter la catastrophe. Comment savoir qu'il ne s'agit pas juste d'une mauvaise passe? En analysant et en identifiant clairement ce dont on souffre afin de mettre un nom sur le mal-être et mieux le combattre. article complet >>

Les femmes passent les obstacles, L'Express/ L'Impartial, 7 décembre 2012 Quel appui trouver lors de tournants professionnels? Présentation du Service de conseil CAP, témoignages de deux femmes venues en conseil et pistes pour un dossier professionnel béton.

article complet >>

La revue de presse détaillée >>

>> SERVICE DE CONSEIL CAP : PRESTATIONS

- >> Accompagnement professionnel
 Conseil juridique
 Bilan de compétences
- >> Entretien individuel sur rendez-vous : CHF 40.- / l'heure (CHF 20.- bas revenus)
- >> Bilan de compétences : CHF 550.-
- >> Renseignements ponctuels gratuits par e-mail ou téléphone

Contact: 032 724 21 36 / <u>info(at)cap-pro.ch</u>

Permanence téléphonique : Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h

Neuchâtel / La Chaux-de-Fonds / Yverdon-les-Bains

Pour des infos détaillées : www.cap-pro.ch

Le service de conseil CAP est soutenu par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes dans le cadre des aides financières prévues dans la Loi sur l'égalité.